

<p>EN CAS D'HOSPITALISATION OU DE CONSULTATION A L'ETRANGER</p> <p>QUE FAIRE ?</p>	CONTRAT COMITE OLYMPIQUE DE PF	CONTRAT OPTIONNEL MONDIAL ASSISTANCE
	FRAIS D'HOSPITALISATION	FRAIS D'HOSPITALISATION
	<ul style="list-style-type: none"> - Sur place vous devrez : <ul style="list-style-type: none"> - Avancer les frais d'hospitalisation - Demander et conserver tous justificatifs (Certificat médical, Factures, Ordonnances...) - A votre retour vous devrez : <ul style="list-style-type: none"> - Vous rapprocher de la CPS pour le remboursement de la part qui lui incombe selon le barème de la convention - Nous fournir tous justificatifs pour le remboursement des frais restant à votre charge par l'assureur 	<ul style="list-style-type: none"> - Sur place vous devrez <ul style="list-style-type: none"> - Contacter Mondial Assistance immédiatement au 33 (0)1 42 99 02 02 - Demander et conserver tous justificatifs (Certificat médical, Factures, Ordonnances,) - A votre retour vous devrez : <ul style="list-style-type: none"> - Vous rapprocher de la CPS pour que vous puissiez rembourser Mondial Assistance - Prendre contact avec Mondial Assistance pour la régularisation de votre dossier
	<i>Limite de garantie : 300 000 xpf</i>	<i>Limite de garantie : 59 665 870 xpf</i>
FRAIS DE CONSULTATION MEDECIN (Frais médicaux sans hospitalisation)	FRAIS DE CONSULTATION MEDECIN (Frais médicaux sans hospitalisation)	
<ul style="list-style-type: none"> - Sur place vous devrez : <ul style="list-style-type: none"> - Avancer les frais de soins et pharmaceutiques - Demander et conserver tous justificatifs (Certificat médical, Factures, Ordonnances...) - Au retour vous devrez : <ul style="list-style-type: none"> - Vous rapprocher de notre service sinistre pour l'ouverture d'un dossier afin d'obtenir le remboursement de la part restant à votre charge - Vous rapprocher de la CPS pour la prise en charge de la part qui lui incombe selon le barème de la convention - Nous fournir tous justificatifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Sur place vous devrez : <ul style="list-style-type: none"> - Contacter Mondial Assistance immédiatement au 33 (0)1 42 99 02 02 - Avancer les frais - Demander et conserver tous justificatifs (Certificat médical, Factures, Ordonnances,) - Au retour vous devrez : <ul style="list-style-type: none"> - Vous rapprocher de la CPS pour le remboursement de la part qui lui incombe selon le barème de la convention - Transmettre vos justificatifs ainsi qu'un relevé de la CPS à Mondial Assistance pour le remboursement de la part restant à votre charge 	
<i>Limite de garantie : 300 000 xpf</i>	<i>Limite de garantie : 59 665 870 xpf</i>	